



## Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

### du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

#### Délibération n° 2454

**L'an Deux Mille Vingt et Deux et le 13 du mois de Janvier** de 18h00 à 19h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS** : Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Christian LOUBET, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Christine TÉQUI,

**EXCUSÉS** : Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jean-Luc COURET, Francis MAGDALOU, Thierry PORTET, André VIDAL, Pierre VIEL

**ABSENTS** : Jean-Michel SOLER

#### **PROCURATIONS :**

Daniel BESNARD donne pouvoir à Jean-Claude SERRES  
Jean-Pierre BOIX donne pouvoir à Christine TEQUI  
Jean-Claude COMBRES donne pouvoir à Alain ROCHET  
André VIDAL donne pouvoir à Jean-Paul FERRE  
Pierre VIEL donne pouvoir à Louis MARETTE

#### **Objet**

**Approbation du projet de zonage d'assainissement avant enquête publique pour la commune de ARVIGNA**

Madame la Présidente rappelle que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur le territoire de la commune d'Arvigna depuis le 17 novembre 2009.

Elle expose que :

- Le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement ;
- Le SMDEA a engagé la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune d'Arvigna par délibération n°1906 du Conseil d'Administration du 15 janvier 2018 ;
- Le zonage d'assainissement des eaux usées a été révisé pour l'ensemble de la commune, en prenant en compte les contraintes naturelles, technique et d'urbanisation.

Au regard des scénarios technico-économiques étudiés dans le cadre du schéma directeur assainissement engagé en 2018, il est proposé de maintenir l'ensemble de la commune d'Arvigna en assainissement non collectif.

\* \*  
\*

*Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

**APPROUVE**

ledit rapport.

**APPROUVE**

le projet de modification du zonage d'assainissement de la commune de ARVIGNA.

\* \*  
\*

*Adopté à l'unanimité.*

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.*

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège  
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du .....  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
A Saint Paul de Jarrat, le .....

**La Présidente  
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le : .....  
Publié ou Notifié le : .....

**La Présidente du SMDEA  
Christine TEQUI**

Communes : ARVIGNA

Secteur : Basse Ariège

Chargé d'études : Johanna LE CHENADEC

Bureau d'études : AZUR

**Objectif :** Définition des scénarios d'assainissement, du programme de travaux et du zonage assainissement

## CONTEXTE

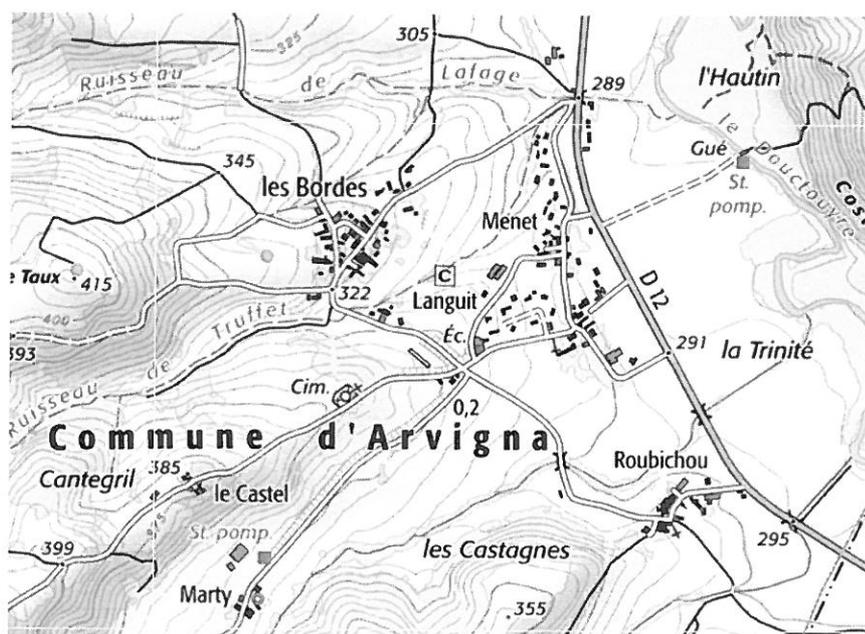
Pas de système d'assainissement collectif existant

→ A ce jour, la population actuelle recensée sur la commune d'Arvigna est de :

- 232 habitants en basse saison,
- 266 habitants en haute saison (en considérant un taux de remplissage de 60 % des résidences secondaires et des deux gîtes).

→ En situation future et en fonction des informations fournies par la mairie, l'estimation de la population recensée sur la commune sera de :

- 265 habitants en basse saison,
- 299 habitants en haute saison.



Commune composée de quatre hameaux (Les Bordes, Languit, Menet et Roubichou).

## DIAGNOSTIC ANC

- ✓ Pas de diagnostics systématiques sur l'ensemble des habitations.

86 % d'installations non conforme ou non connues

### Conformité et état des installations

| Conformité              | Nombres    | Pourcentage  |
|-------------------------|------------|--------------|
| Favorable               | 14         | 11 %         |
| Favorable avec réserves | 3          | 3 %          |
| Défavorable             | 22         | 18 %         |
| Absence de données      | 81         | 68 %         |
| <b>TOTAL</b>            | <b>120</b> | <b>100 %</b> |

- ✓ Aptitude des sols médiocre

- ✓ Contraintes de surface :

- Hameau des Bordes : 11 habitations,
- Hameau de Languit : 4 habitations.

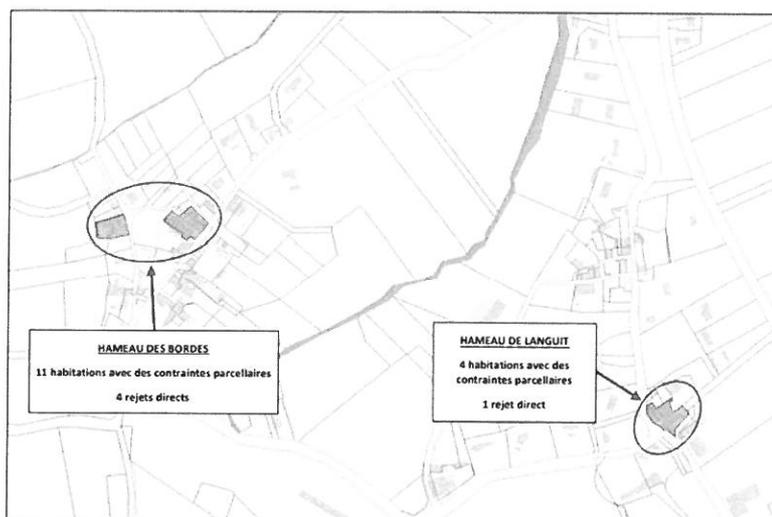


Figure 4 : Localisation des secteurs où des contraintes à l'ANC ont été identifiées

## ETUDE DES SCENARIOS

4 scénarios ont été étudiés, en assainissement non collectif et en assainissement collectif pour tout ou partie du village.

**ELEMENTS FINANCIERS**

|   | SCENARIO 1   |   | SCENARIO 2   |   | SCENARIO 3  |  | SCENARIO 4  |
|---|--|---|--|---|---|--|---|
|   | 1.1 Les Bordes, Marnet, Langquit et Roubichou  | 1.2 Les Bordes, Marnet et Langquit  | 2.1 Les Bordes   | 2.2 Marnet et Langquit  | 2.3 Roubichou   | 3.1 Les Bordes   | 3.2 Langquit  |
| Nature des travaux                        | Création d'un réseau de collecte et d'une STEP inter-hameaux pour les secteurs des Bordes, Marnet et Langquit<br>Conservation du hameau de Roubichou en assainissement non collectif | Création d'un système d'assainissement collectif à l'échelle du hameau des Bordes | Création d'un système d'assainissement collectif à l'échelle des hameaux de Marnet et Langquit | Création d'un système d'assainissement collectif à l'échelle du hameau de Roubichou | Création d'un système d'assainissement semi-collectif uniquement pour les habitations présentant des contraintes à l'ANC au niveau du hameau des Bordes | Création d'un système d'assainissement semi-collectif uniquement pour les habitations présentant des contraintes à l'ANC au niveau du hameau de Langquit | Assainissement non collectif de la totalité du secteur de l'étude |
| Nombre d'abonnés accordés                 | 90 abonnés   | 79 abonnés  | 33 abonnés   | 46 abonnés  | 11 abonnés  | 20 abonnés   | 4 abonnés   |
| Cout réseau (y compris 15% divers et moe) | 752 100 € HT   | 594 550 € HT  | 182 850 € HT   | 358 800 € HT  | 81 650 € HT   | 130 180 € HT   | 23 000 € HT   |
| Cout par branchement                      | 8 357 € HT   | 7 525 € HT  | 5 540 € HT   | 7 800 € HT  | 7 422 € HT  | 6 509 € HT   | 5 750 € HT  |
| Cout STEP                                 | 299 000€HT   | 264 500 € HT  | 138 000 € HT   | 218 500 € HT  | 57 500 € HT   | 109 250 € HT   | 32 200 € HT   |
| AEAG et CD                                | 292 215 € HT   | 247 883 € HT  |  | 341 895 € HT  |   |  | 107 847 € HT  |
| Reste à charge SMDEA                      | 758 885 € HT   | 611 167 € HT  |  | 695 405 € HT  |   |  | 186 783 € HT  |

Estimation subvention :

|        | AEAG | CD  | Total |
|--------|------|-----|-------|
| Step   | 15%  | 45% | 60%   |
| Réseau | 0%   | 15% | 15%   |

Commune HZST (Hors zone de solidarité territoriale)  
 Commune HZRR (Hors zone de revitalisation rurale)

## SCENARIO PROPOSE

### Avis de la commune :

Au vu des éléments financiers, la commune est favorable au maintien en assainissement non collectif.

Toutefois, elle aurait souhaité la réalisation d'assainissements collectifs sur les deux secteurs présentant des contraintes à la mise en conformité de l'ANC (scénario 2.1 et 2.2)

Cependant, compte tenu du nombre peu élevé d'habitations présentant des contraintes à l'assainissement non collectif et des coûts d'assainissement collectif, il est proposé de maintenir l'ensemble de la commune en assainissement autonome.

### AVIS DE LA COMMISSION TECHNIQUE :

La commission technique a retenu le scénario 4, maintien de l'ensemble de la commune en assainissement non collectif.